

Communiqué de presse

Paris le 17 Novembre 2010

Impôt de solidarité sur la fortune, bouclier fiscal : quels enjeux ?

Nicolas Sarkozy envisage la suppression simultanée de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et du bouclier fiscal au nom de la convergence avec l'Allemagne. Dans ce cadre, il a annoncé la création d'une imposition des revenus du patrimoine, sans toutefois en préciser le cadre et les modalités.

Une baisse ciblée sur peu de contribuables mais une compensation assurée par un plus grand nombre ?

Le bouclier fiscal coûte près de 700 millions d'euros au budget de l'Etat. L'ISF aura rapporté 4,1 milliards d'euros en 2010. La suppression simultanée des deux dispositifs représente donc un allègement d'impôt de 3,4 milliards d'euros au profit des plus riches. La compensation, annoncée sous forme d'une imposition des revenus du patrimoine, n'a été précisée ni dans ses modalités, ni dans son rendement final.

Une fiscalité des revenus du patrimoine existe déjà : elle est organisée autour des prélèvements sociaux (contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale), du barème progressif de l'impôt sur le revenu et d'une imposition proportionnelle de certains revenus (plus values immobilières et financières revenus financiers). Il existe également de nombreuses niches fiscales en matière de fiscalité de l'épargne. Il reste à savoir si cette fiscalité sera rehaussée ou réformée et dans quelles proportions avant de déterminer précisément qui sera touché et quel sera le rendement de l'opération.

Le nombre de contribuables percevant des revenus du patrimoine excède largement celui des redevables de l'ISF. En 2009, on dénombre en effet 560 000 redevables de l'ISF mais plus de 3 millions de foyers fiscaux perçoivent des revenus fonciers et plus de 10 millions perçoivent des revenus de capitaux mobiliers. Les montants perçus par chaque foyer fiscal sont variables, tout comme la provenance des revenus mais le principal risque de la réforme envisagée est de faire supporter à un plus grand nombre de contribuables (appartenant tout à la fois aux classes moyennes et aisées) l'impôt supporté jusqu'ici par les ménages les plus aisés et ainsi de se livrer à une opération de « bricolage fiscal » dans le seul but de compenser financièrement la suppression de l'ISF. Celle-ci donnerait en outre un coup fatal à l'imposition du stock de patrimoine en France, alors que celle-ci fait pourtant partie des facultés contributives, au sens de l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Une convergence avec l'Allemagne à la carte...

Manifestement, ces propositions s'inscrivent dans le cadre d'une convergence avec l'Allemagne, un argument souvent avancé pour tenter de justifier la suppression (très politique) de l'ISF. Curieusement, cette convergence n'est cependant jamais replacée dans le contexte global du système fiscal allemand.

Ainsi, l'impôt sur le revenu, méthodiquement détricoté en France depuis 10 ans (pour un manque à gagner cumulé en 10 ans de plus de 100 milliards d'euros du fait des baisses des taux du barème) représente 7,5 % du produit intérieur brut (PIB) en France alors qu'il en représente 9,8 % en Allemagne, soit 2,3 points de PIB de plus. Une véritable convergence supposerait une hausse importante de l'impôt sur le revenu, ce qui pourrait rendre la fiscalité plus progressive si les plus hautes tranches étaient revalorisées : avec un PIB d'environ 2 000 milliards d'euros en 2010, une convergence sur le niveau de l'impôt sur le revenu allemand représentent ainsi 46 milliards d'euros ! On semble loin d'un tel alignement ; les économies sont différentes et la question du sens d'une telle convergence n'est pour l'heure toujours pas posée...

En rappelant qu'il n'y aurait aucune hausse d'impôt, Nicolas Sarkozy et son gouvernement ont donc de facto choisi une convergence « à la carte » permettant avant tout de supprimer l'ISF et de se débarrasser du bouclier fiscal, symbole encombrant d'une fiscalité injuste.